Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 25 juillet 1978

visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du praticien de l'art dentaire et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

(78/686/CEE)

(JO L 233 du 24.8.1978, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005	L 255	22	30.9.2005

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1978L0686:20070101:FR:PDF